



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	07
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAI, M. Foster ABU

087/ OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE 2024 DE « GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE » (G.R.D.F), DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.3131-5, et R.3131-2 à R.3131-4 ;

VU le contrat de concession pour la distribution de gaz signé avec Gaz De France (G.D.F.) le 01 avril 2021 pour une durée de 30 ans ;

VU le rapport d'activité de la Société gaz réseau distribution France (G.R.D.F.) (ex-G.D.F.) concernant l'exercice 2024, au titre de cette Délégation de Service Public (D.S.P.).

CONSIDÉRANT que lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'information permet en outre à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

CONSIDÉRANT que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte, après passage en commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.),

VU la présentation à la Commission consultative des services publics locaux du 25 novembre 2025,

VU la présentation au Bureau municipal du 1^{er} décembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Cyrille PARIGOT, Maire-adjoint délégué à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2024 de Gaz Réseau Distribution France (G.R.D.F.), en tant que délégataire de service public pour la concession de distribution publique de gaz.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025
publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.